



maison
enfant soleil
signée Bonneville

AU PROFIT DE
opération
enfant
soleil



Foire aux questions

Qui peut participer au tirage?

Toute personne âgée de 18 ans et plus, dont le prénom, le nom et l'adresse municipale seront inscrits sur le coupon de participation. Dans le cas de la vente de billets sur Internet, il est à noter que celle-ci est limitée aux résidents du Québec. Les billets papier doivent avoir été achetés sur le territoire de la province de Québec. Il est possible d'acheter plusieurs billets en ligne (envoyés par courriel) ainsi qu'en version papier (disponibles chez plusieurs de nos partenaires).

Un groupe peut également se procurer un billet de tirage, pourvu que le nom de chacune des personnes qui ont acheté le billet figure sur le coupon de participation. Si l'espace est insuffisant, il suffit de nommer un représentant du groupe, puis de rédiger un document signé par toutes les parties stipulant que le billet portant le numéro XXXXXX appartient au groupe représenté par (nom du représentant). Sur le document, vous devez inscrire lisiblement le nom de toutes les personnes appartenant au groupe et celles-ci doivent le signer.

Une entreprise peut se procurer un billet de tirage. À noter que c'est l'entreprise qui sera déclarée gagnante du prix, si le billet est tiré. Si l'entreprise est un regroupement d'employés, il est important de rédiger un document signé par toutes les parties stipulant que le billet portant le numéro XYZ appartient au groupe ou individus représenté par (nom de l'entreprise). Sur le document, vous devez inscrire lisiblement le nom de toutes les personnes appartenant au groupe et celles-ci doivent le signer.

Si l'entreprise offre des billets en cadeau à des employés, les coordonnées de l'entreprise peuvent être inscrites sur le billet, mais un document doit être rédigé en annexe indiquant que (nom et prénom de l'employé) a reçu en cadeau le billet portant le numéro XXXXXX.

L'offrir en cadeau : il est possible d'offrir un billet de tirage en cadeau à toute personne âgée de 18 ans et plus, résidente du Québec. Pour qu'elle soit éligible, vous devrez inscrire son nom, son adresse municipale et ses coordonnées sur le billet. Vous pouvez aussi les acheter à votre nom et les offrir ensuite. Dans ce cas, il est important de rédiger un document stipulant que le billet portant le numéro XXXXXX appartient à « X » et lui a été remis en cadeau. Même si vous serez nommé comme étant gagnant d'un prix, la personne à qui le billet appartient sera légalement en mesure de réclamer le prix en son nom, selon les modalités du tirage.

Personnes non éligibles au tirage :

- Les personnes âgées de moins de 18 ans;
- Les employés d'Opération Enfant Soleil et les personnes demeurant à la même adresse municipale.

Où et quand peut-on acheter des billets?

Auprès de notre réseau de vente officiel :

RE/MAX	Familiprix	Walmart	Couche-Tard	RONA et Réno-Dépôt	Opto-Réseau	Mikes
Du 5 avril au 23 juillet 2021	Du 1er avril au 30 juin 2021	Du 18 mars au 14 juin 2021	Du 30 mars au 26 avril 2021	Du 29 mars au 2 mai 2021	Du 1er mars au 23 juillet 2021	Du 1er juin au 5 juillet 2021

En ligne, au www.maisonenfantsoleil.ca, jusqu'au 15 août 2021, à minuit.

Désormais, vos billets achetés en ligne vous seront envoyés électroniquement, par courriel, jusqu'à 24 heures suivant votre transaction. Aucun billet ne sera imprimé et envoyé par la poste.

Certains autres partenaires d'Opération Enfant Soleil vendent également des billets papier et en ligne.

Quand le tirage aura-t-il lieu?

Le tirage du « Grand Prix » se fera le **26 août 2021**, entre 6 h et 9 h, en direct de l'émission **Salut Bonjour**, à TVA.

Le tirage des 34 prix secondaires sera filmé et publié le jour même, sur la [page Facebook d'Opération Enfant Soleil](#).

Tous les gagnants seront avisés par téléphone le jour du tirage ou les jours suivants, s'ils étaient absents au moment du premier appel téléphonique. La liste de tous les gagnants sera publiée sur le site web www.maisonenfantsoleil.ca, dans le Journal de Québec, le Journal de Montréal et sur la page Facebook d'Opération Enfant Soleil.

Quelle est la somme remise à la cause pour chaque billet vendu?

La totalité du 10 \$ est remise à Opération Enfant Soleil. Nous sommes choyés de pouvoir compter sur l'appui de généreux partenaires qui nous permettent de réduire le coût d'opération d'un tel projet à son minimum.

J'ai perdu mon billet, que dois-je faire ?

Nous identifions le gagnant grâce à deux pièces d'identité qui confirment son nom et ses coordonnées, inscrits sur le coupon de participation dûment rempli lors de son achat. La perte de votre billet n'est pas un problème.

Comment puis-je visiter la Maison Enfant Soleil?

Il sera possible de visiter la Maison Enfant Soleil signée Bonneville 2021 grâce à la visite virtuelle propulsée par notre partenaire RE/MAX Québec. Vous la trouverez sur les sites www.remax-quebec.com et www.maisonenfantsoleil.ca, à la fin du mois d'avril.

Vous pourrez aussi vous rendre sur le site des Industries Bonneville (601, de l'Industrie, Belœil (Québec) J3G 0S5, à compter du mois d'avril, si la situation le permet.

Quelles sont mes chances de gagner le Grand prix?

Au total, **375 000 billets** du tirage de la Maison Enfant Soleil signée Bonneville 2021 sont disponibles.

Quelle est la valeur des prix du tirage?

Un (1) gagnant du « Grand Prix » aura le choix entre le prix d'une valeur de 500 000 \$ taxes incluses, comprenant : la maison, l'ameublement, tous les électroménagers, l'excavation, les fondations et une allocation de 100 000 \$ pour le terrain et l'aménagement paysager. Les frais de notaire, le certificat de localisation, les plans d'implantation, le permis de construction et la taxe de mutation sont à la charge du gagnant;

OU le prix de 325 000 \$ en argent.

Trente-quatre (34) prix secondaires, selon l'ordre suivant :

- Le premier gagnant obtiendra sa cour Club Piscine d'une valeur de 8000 \$;
- Les 5 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 500 \$ échangeable chez RONA ou Réno-Dépôt;
- Les 10 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 200 \$ échangeable chez IKEA;
- Les 2 gagnants suivants obtiendront chacun un chèque de 1000 \$ offert par RE/MAX;
- Les 8 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 250 \$ échangeable chez Familiprix;
- Les 4 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 500 \$ échangeable chez Opto-Réseau;
- Les 4 derniers gagnants obtiendront chacun une carte-cadeau de 250 \$ échangeable dans les restaurants Mikes.

Les 35 prix nommés ci-dessus sont non remboursables, non transférables et non monnayables.

Que comprend la cour Club Piscine d'une valeur de 8000 \$?

Ce premier prix secondaire comprend : un gazebo Axel 10 x 12 (valeur de 2000 \$), un sectionnel Millenium (valeur de 2700 \$), un BBQ Broil King Crown S440 (valeur de 850 \$), une housse à BBQ et des accessoires de cuisson (valeur de 200 \$) et la livraison dans un rayon de 50 km d'un Club Piscine (valeur de 60 \$).

Si les prix ne sont pas réclamés dans les 30 jours suivant le tirage, qu'advient-il?

Si des prix ne sont pas réclamés dans les 30 jours suivants le tirage, Opération Enfant Soleil procédera à un deuxième tirage, au plus tard le premier jour ouvrable suivant l'échéance de ladite période de 30 jours, au siège social de l'organisme, situé au 450, av. Saint-Jean-Baptiste, bureau 10, Québec (Québec) G2E 6H5. L'attribution des prix se fera dans le même ordre que lors du tirage initial.